



**VOTRE ACCOMPAGNATEUR DANS LES
CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**



BÂTIMENTS TERTIAIRES

COPROPRIÉTÉS

BÂTIMENTS INDUSTRIELS

ISOLTOI
105 rue de Paris
93000 BOBIGNY, FRANCE
Tél : +33 (0)1 87 66 98 26
contact@isoltoi.fr

VOTRE ACCOMPAGNATEUR DANS LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Comment réduire les factures d'énergie ?

Comment améliorer le confort de mon logement ?

Comment augmenter la valeur de ma maison tout en réduisant ses émissions de CO2 ?

Quels travaux sont les plus efficaces et où trouver des artisans de confiance ?

Suis-je éligible à des aides financières et comment les obtenir ?

En confiant votre projet à **ISOLTOI**, spécialiste en maîtrise de l'énergie, vous faites le choix de la qualité, la sécurité et l'efficacité.

Professionnels Qualifiés et Audités

Nos équipes sélectionnent des professionnels expérimentés et qualifiés, dont les chantiers sont régulièrement audités pour garantir une qualité optimale.

Aides Financières Maximisées

Nous mobilisons toutes les aides publiques et privées disponibles afin de réduire au maximum votre reste à charge.

Accompagnement Personnalisé

Nous vous accompagnons à chaque étape, vous orientant vers les solutions les plus adaptées à votre logement et à vos besoins.

Nous sommes là pour vous accompagner à chaque étape de votre projet énergétique.

**Réalise vos
travaux énergétiques**

A

B

C

D

E

F

G

BÂTIMENTS TERTIAIRES



ISOLATION DES COMBLES / BAT EN 101

ISOLATION DES PLANCHERS BAS / BAT EN 103

RÉGLAGES DE VANNES DE RÉÉQUILIBRAGE / BAT SE 103

DESTRATIFICATEURS D'AIRS / BAT TH 142

L'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR / BAT EQ 127

COPROPRIÉTÉS



RÉÉQUILIBRAGES DE VANNES / BAR SE 104

DÉSEMBOUAGE / BAR SE 109

BÂTIMENTS INDUSTRIELS



DESTRATIFICATEURS D'AIRS / IND BA 110

L'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR / BAT EQ 127

Pages

1 - 33

2-5

6-10

11-13

14-20

21-33

34 - 40

35-37

38-40

41- 57

42-44

45-57



BÂTIMENTS TERTIAIRES

Isolation des combles / BAT EN 101

Isolation des planchers bas / BAT EN 103

Réglages de Vannes de rééquilibrage / BAT SE 103

Destratificateurs d'airs / BAT TH 142

L'éclairage intérieur / BAT EQ 127





ISOLATION DES COMBLES / BAT EN 101



Isolation des Bâtiments Tertiaires : Financement Jusqu'à 100 %

Optimisez votre consommation d'énergie grâce à une isolation performante.

La rénovation énergétique est cruciale pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments. Le toit laisse échapper 30 % de la chaleur. En plus des économies d'énergie, isoler cette zone clé apporte de nombreux avantages :
une meilleure salubrité, plus de confort et une valorisation immobilière accrue

→ Un accompagnement complet pour vos projets de rénovation.

Isoltoï vous accompagne à chaque étape de votre projet d'isolation des combles, des premières analyses jusqu'à la réalisation des travaux. Nos services incluent :

- ✓ **Identification des gisements d'économies d'énergie**
Nous évaluons où se trouvent les principales pertes énergétiques.
- ✓ **Préconisations techniques et financières**
Nous proposons des solutions adaptées et chiffrées.
- ✓ **Mobilisation des dispositifs de financement**
Notre expertise en Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) permet de financer vos travaux jusqu'à 100 %, grâce à la loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte.

Isolation des Combles : Une Solution Clés-en-Main



Des solutions sur mesure pour chaque besoin.

L'isolation des combles, responsable de 30 % des déperditions énergétiques, se fait par la pose de panneaux isolants sur les rampants de la toiture ou par le soufflage de flocons isolants dans les combles perdus.

Cette opération permet de réduire considérablement les pertes de chaleur et d'améliorer l'efficacité énergétique de votre bâtiment.





Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-EN-101

Isolation de combles ou de toitures

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination

Mise en place d'une isolation thermique en plancher de combles perdus ou en rampant de toiture.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La résistance thermique R de l'isolation installée est supérieure ou égale à $6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ en plancher de comble perdu ou en rampant de toiture.

La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants.

Un pare-vapeur ou tout autre dispositif permettant d'atteindre un résultat équivalent est mis en place, lorsqu'il est nécessaire de protéger les matériaux d'isolation thermique contre les transferts d'humidité pour garantir la performance de l'ouvrage.

Un délai minimal de sept jours francs est respecté entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux (pose de l'isolant).

Une opération ne peut être engagée moins de douze mois suivant l'engagement d'une opération portant sur un même bâtiment et un même bénéficiaire.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne :

- la mise en place d'une isolation de combles ou de toiture ;
- la surface d'isolant installé ;
- la résistance thermique de l'isolation mise en place évaluée, suivant la nature de l'isolant, selon l'une des normes susvisées.
- les aménagements nécessaires à la mise en place de l'isolation (coffrage ou écran de protection autour des conduits de fumées et des dispositifs d'éclairage encastrés ; rehausse rigide au-dessus de la trappe d'accès ; pare-vapeur ou tout autre dispositif équivalent lorsqu'il est nécessaire de protéger les matériaux d'isolation thermique contre les transferts d'humidité pour garantir la performance de l'ouvrage).

À défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un matériau avec ses marque et référence et la surface de matériau installée, et elle est complétée par un document issu du fabricant ou d'un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon la norme NF EN ISO/IEC 17065 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation.

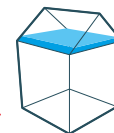
Ce document indique que le matériau de marque et référence mis en place est un isolant et précise ses caractéristiques thermiques (résistance thermique ; ou conductivité thermique et épaisseur) évaluées, suivant la nature de l'isolant, selon l'une des normes susvisées. En cas de mention d'une date de validité, ce document est considéré comme valable jusqu'à un an après sa date de fin de validité. Pour les références proposées en différentes épaisseurs, la preuve de réalisation, si elle ne mentionne pas la résistance thermique de l'isolation installée, doit impérativement en préciser l'épaisseur.

4. Durée de vie conventionnelle

30 ans.

SUPAFIL LOFT

COMBLES PERDUS



Lambda =
0,045
W/(m.K)

DESCRIPTION

SUPAFIL LOFT est une laine à souffler, conçue et fabriquée spécifiquement pour l'isolation haute performance des combles perdus en neuf et en rénovation.

CERTIFICATIONS & LABELS



LES + PRODUITS

- ✓ Excellente performance thermique
- ✓ Incombustible (Euroclasse A1)
- ✓ Insensible au vent
- ✓ Excellente performance acoustique
- ✓ Faible poids rapporté en plafond (<10kg/m²)
- ✓ Continuité thermique
- ✓ Produit non abrasif
- ✓ Laine antistatique : ne se dépose pas sur les éléments de charpente
- ✓ Non hydrophile et non hygroscopique : sans adjuvants, ne contribue pas au développement des bactéries et moisissures
- ✓ Ne constitue pas une source de nourriture pour les insectes xylophages et les rongeurs
- ✓ Tassement certifié négligeable (S1)
- ✓ Sans sel de bore ni sel d'ammonium
- ✓ Produit sans liant, naturellement blanc
- ✓ Réglable à l'infini

CONDITIONNEMENTS

Epaisseur après tassement (mm)	Epaisseur avant tassement (mm)	Rd (m²K/W)	Taux de remplissage (kg/m²)	Nombre mini de sacs pour 100 m²
675	685	15,00	8,20	49,30
653	660	14,50	8,00	47,60
630	640	14,00	7,70	46,00
608	615	13,50	7,40	44,40
585	595	13,00	7,10	42,70
563	570	12,50	6,90	41,10
540	550	12,00	6,60	39,40
518	525	11,50	6,30	37,80
495	500	11,00	6,00	36,10
473	480	10,50	5,80	34,50
450	455	10,00	5,50	32,90
428	435	9,50	5,20	31,20
405	410	9,00	5,00	29,60
383	390	8,50	4,70	27,90
360	365	8,00	4,40	26,30
338	345	7,50	4,10	24,60
315	320	7,00	3,90	23,00
293	300	6,50	3,60	21,40
270	275	6,00	3,30	19,70
248	250	5,50	3,00	18,10
225	230	5,00	2,80	16,40

Acermi : 04/D/16/378 – DoP : B4232BPCPR et B4220BPCPR

* Consommations non contractuelles car variables de 11 à 15 kg/m³ suivant le support, le type de machine et le mode de soufflage.

Poids du sac en kg	Sacs/palette	Dimensions L x l x H (cm)
16,60	28	113 x 113 x 270

Kg/palette	Code KI
464,80	2359835

* Poids avec palette bois : 482,8 Kg

PERFORMANCES

	Code	Niveau	Unité
Conductivité thermique	λ	0,045	W/(m.K)
Réaction au feu	Euroclasse	A1	—
Transmission à la vapeur d'eau	MU	1	m².h.Pa/mg
Tassement	S1	1 %	—
Absorption d'eau à court terme	WS	< 1	kg/m²



ISOLATION DES PLANCHERS BAS / BAT EN 103



Qu'est-ce qu'un plancher bas ?

Un plancher bas est le sol situé au niveau le plus bas d'un bâtiment, sans autre niveau en dessous. Il se trouve généralement au-dessus du vide sanitaire, où passent souvent les canalisations d'eau chaude sanitaire (ECS). La face supérieure de ce plancher, correspondant au rez-de-chaussée (RDC), donne sur un espace chauffé. Pour éviter d'importantes déperditions de chaleur, il est essentiel de prévoir une isolation thermique efficace.

Solutions techniques pour l'isolation du plancher bas

Nous privilégions les solutions les plus simples et les moins coûteuses pour l'isolation du plancher bas. L'isolation par le bas (si la hauteur entre le plancher et le plafond le permet) est la technique la plus simple. Dans ce cas, l'isolant est fixé sur la face supérieure du plafond du local situé sous le RDC.

Types d'isolants :

Isolants souples (flocage) :

- ✓ Adaptés aux supports irréguliers.
- ✓ Le flocage consiste à pulvériser sous haute pression un mélange de fibres et de liant sur la surface.

Avantage : Rapidité de mise en œuvre et conservation de l'esthétique du bâtiment.

Isolants rigides (panneaux) :

- ✓ Nécessitent une surface plane pour la pose.
- ✓ Les panneaux en polyuréthane (PUR) sont particulièrement recommandés.

Le polyuréthane (PUR) est un matériau d'isolation très efficace, disponible en mousse ou en panneaux. Les panneaux en polyuréthane offrent une meilleure isolation, une épaisseur uniforme et ne nécessitent pas de couverture supplémentaire. Ils conviennent pour les planchers, toitures et murs creux.

LES AVANTAGES

Efficacité thermique supérieure : Offre une isolation optimale.

Épaisseur uniforme : Assure une pose facile et sans besoin de couverture supplémentaire.

Polyvalence : Adapté à l'isolation des planchers, des toitures & murs creux.

ISOTHERM

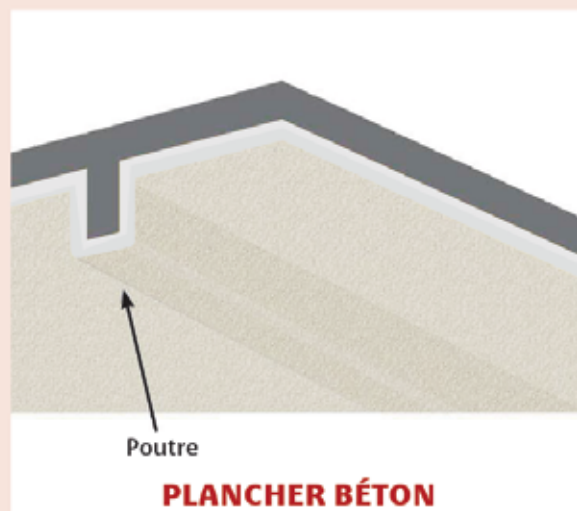
DÉFINITION



ISOTHERM est un produit fibreux à base de laine minérale de laitier, de liants hydrauliques et d'adjuvants.

Applicable en voie humide par projection directe sur le support à isoler (après création d'un pont d'accrochage avec un primaire de la gamme ISOFIX), il est destiné à réaliser une isolation thermique sur supports divers non exposés directement aux intempéries, à une protection passive contre l'incendie des structures en béton en complément de l'isolation thermique, ainsi qu'une absorption acoustique.

ISOTHERM permet également, avec mise en place préalable d'un treillis métallique revêtu d'un papier kraft, d'améliorer l'isolation acoustique de deux espaces différents (bruits d'impacts et bruits aériens).



Isolation thermique



Protection incendie (structure béton)



Isolation et absorption acoustique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



Épaisseur	De 40 à 240 mm
Supports avec primaire d'accrochage	Dalle et béton brut, bac acier collaborant, plancher hourdis brique poutrelles béton
Supports avec treillis métallique	Bois et dérivés du bois, plâtre, matériaux synthétiques, supports avec peinture, supports en laine et fibres de bois.
Masse volumique	Pour l'isolation thermique, de 110 à 150 kg/m³ selon le support. (Selon PV)
Ph	Voisin de 10
Couleur	Blanc cassé, aspect rustique et uniforme, légèrement granuleux, peut être peint
Finition	Roulée ou comprimée
Conductivité thermique	$\lambda = 0.038 \text{ W/m.K}$, certificat ACERMI n°12/149/770
Réaction au feu	A1 (rapport LNE)
Résistance au feu	REI60 à REI240 min sur structure béton (PV Efectis 12-A-553) dès 45 mm
Absorption acoustique	$\alpha_w = 1.00$ (PV CSTB n° AC 12-26042053)
Isolation acoustique	Gain de 2 à 11 dB avec treillis métallique avec papier kraft (PV CSTB AC 12-26038558)
Santé	Pas de classification cancérogène, produit bio soluble conforme à la directive 97/169 CE
Environnement et sécurité	FDES et FDS disponibles





AVANTAGES/PROPRIÉTÉS

- Non toxique, imputrescible, inattaquable par les vermines ou les rongeurs, ne favorise pas les moisissures ou le développement fongique.
- Pas d'émanation de gaz toxique ou dangereux en cas d'incendie.
- Inerte chimiquement, présente une réaction

légèrement basique au contact de l'eau.

- Ne provoque, ni ne favorise la corrosion.
- S'applique sur tous supports et absorbe les dilatations ou irrégularités sans fissurer.
- Application monolithique sans déperdition, sans joints ni ponts thermiques.

CARACTERISTIQUES CERTIFIÉES ACERMI

$\lambda = 0.038 \text{ W/m.K}$, pour une masse volumique entre 110 et 150 kg/m³

Epaisseur (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre de sacs pour 100m ² mini	Epaisseur (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre de sacs pour 100m ² mini
40	1,05	22	140	3,65	77
50	1,30	28	150	3,90	83
60	1,55	33	160	4,20	88
70	1,80	39	170	4,45	94
80	2,10	44	180	4,70	99
90	2,35	50	190	5,00	105
100	2,60	55	200	5,25	110
110	2,85	61	210	5,50	116
114	3,00	63	220	5,75	121
120	3,15	66	230	6,05	127
130	3,40	72	240	6,30	132

Adhésion: conforme à la méthode EGOLF – Réaction au feu A1



MISE EN ŒUVRE

- Conforme au DTU 27.1 et aux procès-verbaux d'essais.
- Projection pneumatique à l'eau sur supports sains et hors d'eau avec une machine à projeter les laines minérales.
- Température ambiante du support > 5°C et < 45°C.
- Durée de séchage : entre 10 et 20 jours en locaux ventilés (temps de prise initiale de 2 à 4 jours)
- Primaires d'accrochage : ISOFIX BT-T, ISOFIX TS ou PLUS (200 à 300 g/m²)
- Produits de finition : ISOFILM ou ISOCOAT
- Peut être recouvert d'une peinture acrylique en phase aqueuse.

CONDITIONNEMENT

- Produit prêt à l'emploi sous forme de nodules adjuvants et ensimés.
- Conditionnement en sacs polyéthylène de 20 kg sur palettes bois filmées
- Palettes de 0.80 x 1.20m, 10 rangées de 3 sacs soit 30 sacs ou 600 kg/palette.
- Sacs et palettes identifiés pour traçabilité.
- Durée de conservation : 12 mois à l'abri des intempéries.



info@eurisol.net • www.eurisol.net • 03 44 54 11 67

20 avenue Eugène Gazeau
60 300 SENLIS



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-EN-103

Isolation d'un plancher

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination

Mise en place d'un doublage isolant sur/sous plancher bas situé sur un sous-sol non chauffé, sur un vide sanitaire ou sur un passage ouvert.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La résistance thermique R de l'isolation installée est supérieure ou égale à 3 m².K/W.

La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants.

Un pare-vapeur ou tout autre dispositif permettant d'atteindre un résultat équivalent est mis en place, lorsqu'il est nécessaire de protéger les matériaux d'isolation thermique contre les transferts d'humidité pour garantir la performance de l'ouvrage.

Un délai minimal de sept jours francs est respecté entre la date d'acceptation du devis et la date début des travaux (pose de l'isolant).

Une opération ne peut être engagée moins de douze mois suivant l'engagement d'une opération portant sur un même bâtiment et un même bénéficiaire.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne :

- la mise en place d'une isolation d'un plancher ;
- et la surface d'isolant installé ;
- et la résistance thermique de l'isolation mise en place évaluée, suivant la nature de l'isolant, selon l'une des normes susvisées.
- les aménagements nécessaires à la mise en place de l'isolation (coffrage ou écran de protection autour des conduits de fumées et des dispositifs d'éclairage encastrés ; rehausse rigide au niveau de la trappe d'accès ; pare-vapeur ou tout autre dispositif équivalent lorsqu'il est nécessaire de protéger les matériaux d'isolation thermique contre les transferts d'humidité pour garantir la performance de l'ouvrage).

À défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un matériau avec ses marque et référence et la surface de matériau installée, et elle est complétée par un document issu du fabricant ou d'un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon la norme NF EN ISO/IEC 17065 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation.

Ce document indique que le matériau de marque et référence mis en place est un isolant et précise ses caractéristiques thermiques (résistance thermique ; ou conductivité thermique et épaisseur) évaluées, suivant la nature de l'isolant, selon l'une des normes susvisées. En cas de mention d'une date de validité, ce document est considéré comme valable jusqu'à un an après sa date de fin de validité. Pour les références proposées en différentes épaisseurs, la preuve de réalisation, si elle ne mentionne pas la résistance thermique de l'isolation installée, doit impérativement en préciser l'épaisseur.

4. Durée de vie conventionnelle

30 ans.



RÉGLAGES DE VANNES DE RÉÉQUILIBRAGE / BAT SE 103



Pourquoi équilibrer les organes d'un réseau de chauffage?

Dans une installation de chauffage collectif, il est rare que la température soit uniforme dans toutes les pièces si le système n'est pas correctement réglé. Certaines pièces peuvent être surchauffées tandis que d'autres restent froides, souvent à cause d'un mauvais réglage des débits. Un chauffage collectif mal réglé consomme davantage d'énergie pour compenser, ce qui peut user les installations prématurément. En équilibrant correctement les organes, la différence de température entre les pièces chauffées est inférieure à 2 degrés.

LES AVANTAGES

Le réglage des organes d'équilibrage d'une installation de chauffage à eau chaude collective offre de nombreux avantages :



Température uniforme

Une température homogène dans toutes les pièces chauffées, avec un écart maximal de 2°C.



Confort thermique

Un confort optimal pour les occupants.



Économies d'énergie

Une meilleure efficacité du système qui réduit les coûts énergétiques.



Éligibilité aux aides financières

Grâce à notre certification RGE, vous pouvez bénéficier d'aides financières comme les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), qui peuvent, sous certaines conditions, couvrir la totalité des coûts des travaux.

Équilibrage des organes certifié RGE

ISOLTOI est spécialisée dans les énergies renouvelables et vous accompagne dans votre transition énergétique. Nos équipes sont à votre écoute pour vous proposer des solutions sur mesure, adaptées à vos besoins.

Nous assurons un suivi complet de votre projet afin de réduire vos factures d'énergie.





Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-SE-103

Réglage des organes d'équilibrage d'une installation de chauffage à eau chaude

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants équipés d'une installation collective de chauffage à eau chaude.

2. Dénomination

Réglage des organes d'équilibrage d'une installation de chauffage à eau chaude, destiné à assurer une température uniforme dans tous les locaux.

Une installation collective de chauffage à eau chaude est considérée comme équilibrée si l'écart de température entre le local le plus chauffé et le moins chauffé d'un même bâtiment est strictement inférieur à 2°C.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le réglage des organes d'équilibrage, en pied de colonne et/ou au niveau des locaux, est réalisé par un professionnel.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne le réglage des organes d'équilibrage.

Les documents justificatifs spécifiques à l'opération sont :

- un schéma hydraulique simplifié des installations de chauffage précisant l'implantation de toutes les vannes réglées et étiquetées sur site ;
- une grille d'équilibrage dans laquelle sont précisés, pour chacune des vannes réglées :
 - le numéro de repérage ;
 - la marque et référence ou les caractéristiques hydrauliques (tableau de pertes de charge ou équivalent) de chaque type et diamètre de vanne réglée ;
 - le débit théorique visé ou, pour une température de départ donnée, la température de retour théorique visée ;
 - le débit final mesuré ou, pour une température de départ donnée, la température de retour finale mesurée ;
 - la valeur finale de réglage (nombre de tour, graduations ou équivalent).
- un tableau d'enregistrement des températures moyennes sur un échantillon des locaux, après équilibrage. L'écart de température entre le local le plus chauffé et le moins chauffé doit être strictement inférieur à 2°C.

Ces documents sont datés et signés par le professionnel, le tableau d'enregistrement des températures après équilibrage est, de plus, daté et signé par le bénéficiaire.

4. Durée de vie conventionnelle

10 ans.



DESTRATIFICATEURS D'AIRS/ BAT TH 142

Déstratificateurs : Améliorez le chauffage en bâtiment tertiaire

Homogénéisez la température dans vos bâtiments tertiaires de plus de 5 mètres de hauteur et réalisez jusqu'à 30 % d'économies de chauffage.

Notre solution clé en main pour faire des économies de chauffage



Dans les bâtiments de grande hauteur, la différence de température entre le plafond et le sol peut être importante, entraînant une surconsommation énergétique. L'installation d'un système de déstratification, permettant une meilleure homogénéisation de la température, constitue une solution efficace pour réaliser des économies de chauffage.

- ➔ **Hauteur sous plafond** : Supérieure ou égale à 5 mètres
- ➔ **Bâtiments éligibles** : Commerces, gymnases, salles de loisirs, salles de spectacles, salles de conférences, lieux de culte, transports
- ➔ **Dimensionnement, fourniture et pose du matériel par nos entreprises partenaires qualifiées**
- ➔ **Prime CEE déduite du devis** : Réduction de l'avance de trésorerie nécessaire

Comment fonctionne la déstratification ?

L'air chaud, étant plus léger que l'air froid, a tendance à monter, créant une différence de température entre le sol et le plafond. Plus la hauteur du bâtiment est importante, plus cette différence de température est élevée. La déstratification consiste à brasser l'air pour homogénéiser la température dans les bâtiments industriels ou tertiaires, maintenant ainsi une température constante.

LES AVANTAGES



Réduction des déperditions thermiques

Diminue les pertes de chaleur.



Économies de chauffage

Jusqu'à 30 % de réduction des coûts énergétiques.



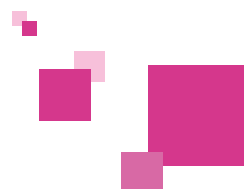
Baisse des émissions de CO2

Réduit l'empreinte carbone.



Amélioration du confort thermique

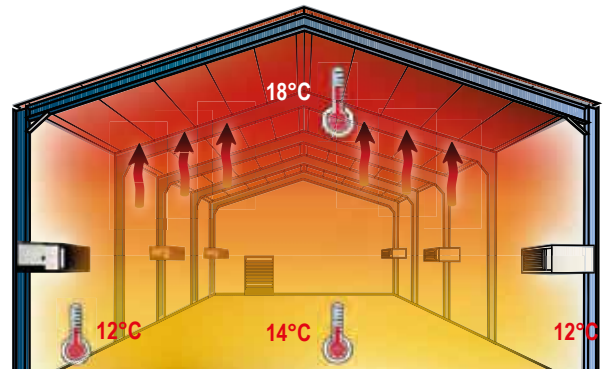
Offre un meilleur confort aux occupants.



A quoi ça sert ?



Sans brasseurs d'air / destratificateurs



Destratifier

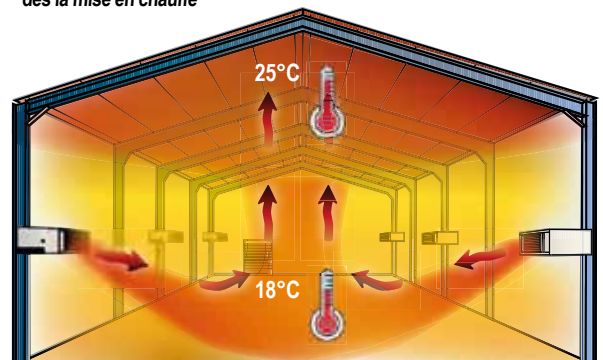
• Dans les bâtiments de grande hauteur

L'air chaud plus léger s'élève tandis que l'air froid plus lourd reste au sol. Ce phénomène naturel produit l'hiver dans les bâtiments chauffés de grande hauteur une stratification d'air inconfortable (on grelotte au sol) et coûteuse (chaleur inutile sous le toit). L'utilisation de brasseurs d'air installés sous plafond réduit cette différence en faisant redescendre les calories au sol.

Action verticale

Sans brasseurs d'air / destratificateurs

dès la mise en chauffe



Homogénéiser

• Dans tous les types de volumes

Dans les locaux bien isolés, conformes à la RT2012, les déperditions thermiques sont de plus en plus faibles. Les installations de chauffage sont ainsi de moins en moins puissantes avec comme difficulté la distribution puis la répartition des températures dans le volume.

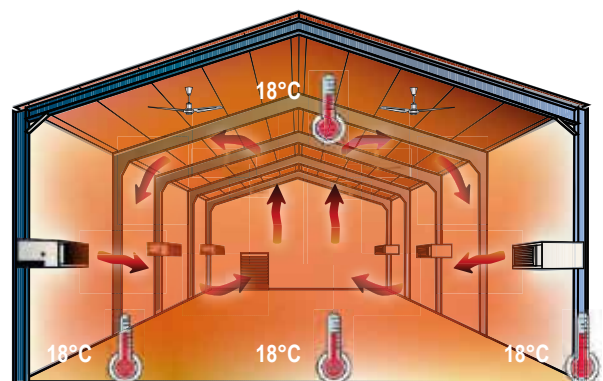
L'homogénéité des températures est possible grâce au mélange d'air assuré par les brasseurs d'air installés sous plafond.

Les performances de ces appareils complètent celles du système de chauffage choisi :

- au-delà de la portée d'air en air chaud
- au-delà de la couverture au sol en rayonnement

Action horizontale

Avec brasseurs d'air / destratificateurs



Utilisation dans tous les volumes de petite, moyenne et grande hauteur

destratificateurs | DR/SDS

Réduire les consommations

Expérience au fumigène



A l'aide d'une ventilation sous plafond, l'air est envoyé vers le bas avec ses calories.

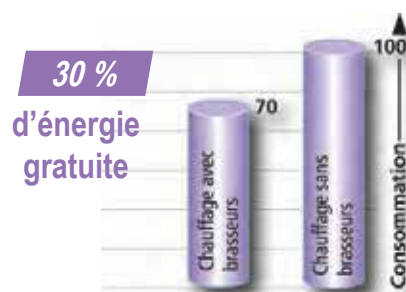
Exemple avec aérotherme gaz AT-XV : débit d'air 5500 m³/h (ventilateur identique au SDS6), hauteur de montage 7 m, zone d'action au sol 30 x 30 m

Les avantages des brasseurs

1-Des économies d'énergie garanties

En utilisant les calories sous plafond, la production d'énergie sera diminuée d'autant, soit de substantielles économies.

Estimation pour un bâtiment de 8 m de hauteur, normalement isolé, par tranche de 100 kW.



100 kW consommés = 70 kW chauffage + 30 kW gaspillé

2-Un équipement et une installation optimisés

Avec des brasseurs d'air qui assurent la répartition des calories, le choix d'implantation des appareils dans le local est simplifié, le nombre d'appareil pour une puissance équivalente peut être diminué (2 x 75 kW au lieu de 6 x 25 kW).

De plus, les réseaux de gaine de distribution d'air deviennent inutiles.

Moins d'appareils ———> économies sur matériel de chauffage
à installer ———> gain de temps de pose
à installer ———> gain de place

Réseau gaine inutile ———> esthétique en plus

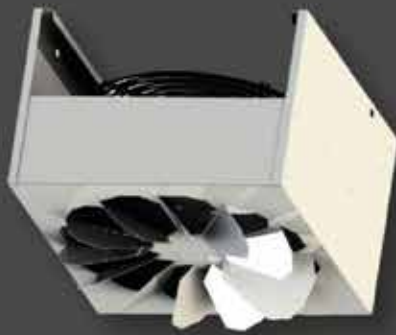


Sprinklers

Recommandations APSAD R1

Vitesse de soufflage < 5 m/s à 0.5 m

Destratificateurs d'air



*Destratification de l'air
dans les bâtiments de grande hauteur*

SDS

Les avantages des destratificateurs d'air

Les destratificateurs SDS sont des équipements de ventilation mécanique qui ont pour objectif de réduire les écarts de température entre différentes zones d'un volume chauffé.

Ils sont indépendants des systèmes de chauffage et fonctionnent en faisant circuler l'air chaud du plafond vers le sol, ce qui permet de créer une température uniforme dans le volume, de réduire la perte de chaleur de et diminuer les consommations de chauffage.

PRINCIPE D'INSTALLATION



Conseil réglage température de destratification : idem consigne de chauffage

CARACTÉRISTIQUES

SDS carénés		Destratificateurs d'air				
Modèles		SDS 4	SDS 5 version «sprinkler»	SDS 6	SDS 9	SDS 10
Débit d'air	m³/h	3 600	4 800	5 500	10 700	9 400
Vitesse rotation	tr/mn	900	920	900	880	900
Puissance électrique	W	160	165	430	535	2x410
Alimentation électrique	V	mono 230 V - 50 Hz				

Conformité fiche CEE

Fiche IND-BA110 pour l'industrie

Vitesse d'air verticale à 1 m du sol	0.1 < m/s < 0.2
Portée verticale	6 / 10 / 15 m
Asservissement à une mesure de température	Thermostat de destratification intégré

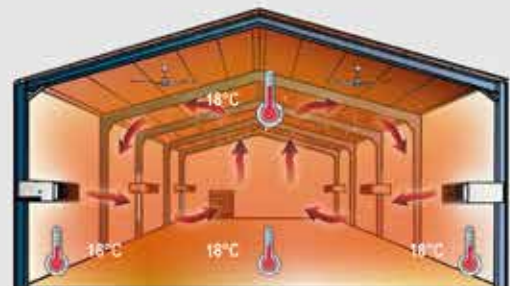


DIMENSIONS

Modèles		SDS 4	SDS 5 version «sprinkler»	SDS 6	SDS 9	SDS 10
Largeur/diamètre	mm	600	580	600	680	650
Longueur	mm	650	580	650	680	1200
Hauteur	mm	400	400	400	360	400
Poids	kg	18	20	21	30	36



Sans destratificateurs : des écarts de température



Avec destratificateurs : Température homogène

Destratifier ans les bâtiments de grande hauteur

L'air chaud plus léger s'élève tandis que l'air froid plus lourd reste au sol. Ce phénomène naturel produit l'hiver dans les bâtiments chauffés de grande hauteur une stratification d'air inconfortable (on grelotte au sol) et coûteuse (chaleur inutile sous le toit). L'utilisation de destratificateurs d'air installés sous plafond réduit cette différence en faisant redescendre les calories au sol.

Action verticale

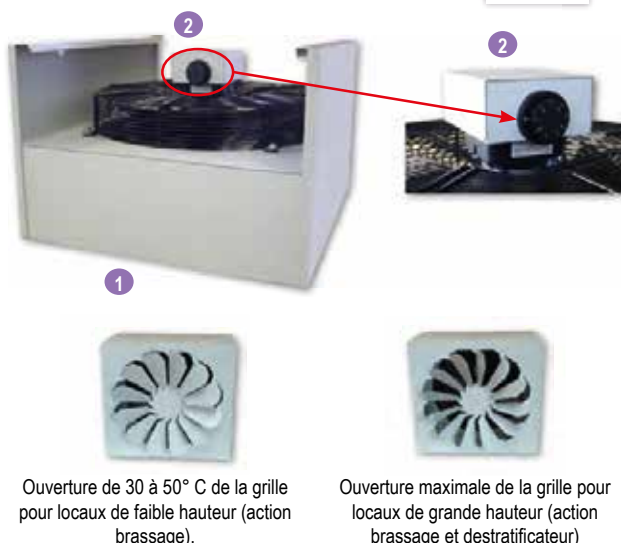
ÉQUIPEMENT

- Diffuseur d'air orientable à jet d'air tourbillonnaire
- Thermostat de destratification intégré
- Câble 3 fils de 1,5 m
- Carrosserie blanche RAL 9003, 4 points de fixation
- Câbles de fixation (Lg 5 m - en option)
- Kit fixation sur IPN (en option)

destratificateurs | DR/SDS

SDS carénés

Principe d'installation



- Diffuseur d'air orientable à jet d'air tourbillonnaire
- Thermostat de destratification intégré
- Carrosserie blanche RAL 9003, 4 points de fixation

Conseil

Réglage température de destratification : idem consigne de chauffage

BDR

Boîtier de commande centralisé



Modèle	Nombre par BDR
SDS4	14
SDS5	14
SDS6	4
SDS10	5

Produit éligible aux CEE

(Certificats d'Économies d'Énergie)

- Fiche IND-BA110 pour l'industrie
- Fiche BAT-TH142 pour le tertiaire

SDS carénés

		SDS 4	SDS 5 version «sprinkler»	SDS 6	SDS 10
Hauteur d'installation maxi pour destratification	m	5	6	7	10
Débit d'air	m³/h	3 600	4800	5 500	9 400
Vitesse rotation	tr/mn	1350	920	1350	1350
Puissance électrique	W	160	165	430	2x410
Alimentation électrique	V	mono 230 V - 50 Hz			
Largeur/diamètre	mm	600	580	600	650
Longueur	mm	650	580	650	1200
Hauteur	mm	400	400	400	400
Niveau sonore à 5 m	dB(A)	49	45	58	61
Poids	kg	18	20	21	36
Destratificateur	1	INCLUS SDS4	INCLUS SDS5	INCLUS SDS6	INCLUS SDS10
Thermostat de destratification	2	INCLUS			
Kit fixation sur IPN	3	KIPN2			
Câbles de fixation (Lg 5 m)	4	4 x KCS			
Interrupteur sectionnable	5	BSAT5P			
Boîtier de commande centralisé* - Régul + Thermostat + Sonde à distance	6	BDR			

*Nombre maxi SDS par boîtier BDR : voir tableau ci-dessus

Départ usine - Transport voir page 103

Système de déstratification d'air

1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire existant.

2. Dénomination

Mise en place d'un système de déstratification d'air pour l'homogénéisation de la température de l'air d'un local de grande hauteur chauffé par un système convectif et/ou radiatif.

Un système de déstratification d'air est un système permettant d'homogénéiser la température d'un local en redistribuant la chaleur située à proximité du plafond vers le sol, sans apport de chaleur propre au système de déstratification. Il est indépendant du système de chauffage.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le local équipé d'un système de déstratification d'air a une hauteur sous plafond ou sous faîtage d'au moins cinq mètres.

L'aspiration de l'air s'effectue à au plus un mètre du plafond. Il permet un flux d'air orienté vers le sol ayant une vitesse minimale de 0,1 m/s et maximale de 0,3 m/s au sol. Le système est asservi à une mesure de température de l'air dans la zone située entre le déstratificateur et le plafond. Le niveau du bruit au sol du fait du fonctionnement du système est strictement inférieur à 45 dB.

Les besoins en déstratification d'air sont déterminés par une note de dimensionnement établie par un professionnel ou un bureau d'études précisant au minimum la hauteur du local, le descriptif des moyens de chauffage avec leurs puissances ainsi que les préconisations d'installation de déstratificateurs d'air précisant en particulier leur nombre.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place de déstratificateurs d'air asservis à une mesure de température de l'air au plafond, ainsi que leur nombre. Elle mentionne également l'orientation du flux d'air, la vitesse de l'air au sol et le niveau de bruit au sol.

À défaut, la preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'équipements avec leurs marque, référence et nombre et elle est complétée par un document issu du fabricant ou d'un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation.

Ce document indique que les équipements de marque et référence installés sont des déstratificateurs d'air et précise l'orientation du flux d'air, la vitesse de l'air au sol et le niveau de bruit au sol.

Le document justificatif spécifique à l'opération est la note de dimensionnement. Le nombre d'équipements installés doit être cohérent avec les préconisations de la note de dimensionnement.

L'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR / BAT EQ 127



Luminaire d'éclairage général à modules LED

Les opérations BAT-EQ-127 concernent le remplacement ou la mise en place de luminaires à modules LED performants dans les bâtiments tertiaires.

L'objectif : moderniser l'éclairage pour améliorer le confort, diminuer la consommation électrique et bénéficier des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

POURQUOI CHANGER VOS LUMINAIRES ?

- ➔ **Réduction significative de la consommation électrique liée à l'éclairage.**
- ➔ **Moins de maintenance grâce à une durée de vie allongée.**
- ➔ **Possibilité d'obtenir une prime CEE si les critères techniques et administratifs sont respectés.**

QUE COMPREND L'OPÉRATION ?

Étude préalable

Audit de l'éclairage existant et dimensionnement (réalisé par un professionnel habilité, RGE étude si demandé pour la démarche CEE).

Fourniture et pose

Installation de luminaires conformes aux critères BAT-EQ-127

Mise en service et justificatifs

Mesures et relevés finaux, factures, études et certificats fournis pour instruction de la demande CEE.

BÉNÉFICES POUR LA COPROPRIÉTÉ / L'ENTREPRISE

- **Économies d'énergie durables** — diminution significative de la facture d'éclairage.
- **Moins d'interventions de maintenance** — luminaires longue durée $L80 \geq 50k$ h.
- **Confort visuel et qualité de la lumière** — meilleure uniformité et rendu des couleurs.
- **Financement possible via les CEE** — prise en charge partielle ou totale selon dossier.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES LUMINAIRES

Pour bénéficier des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour le remplacement de luminaires éligibles à la fiche BAT-EQ-127, plusieurs critères doivent être respectés : la durée de vie, l'efficacité lumineuse, leur conformité aux normes, la modularité de l'éclairage, l'étanchéité et la réalisation d'une étude préalable par un bureau d'études, certifié RGE éclairage.



Durée de vie $\geq 50\,000\text{h}$

La durée de vie prolongée reflète une qualité supérieure, garantissant des performances constantes et fiables sur le long terme.

La durée de vie calculée à 25°C supérieure ou égale à 50 000 heures pour une chute de flux lumineux inférieure ou égale à 20 % conformément à la norme **EN 62722-2-1** et à la méthode d'extrapolation TM21.



THD <25%

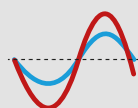
Cette particularité réduit les interférences électriques, limitant ainsi les perturbations sur le réseau électrique, améliorant la durabilité des équipements et garantissant une consommation électrique optimisée.

Taux de distorsion harmonique doit être sur le courant inférieur à 25% selon la norme **EN 61000-3-2**.



Efficacité lumineuse

Les produits doivent avoir une efficacité lumineuse supérieure ou égale à 120 lumens par watt pour les luminaires ayant un indice de protection aux chocs (IK) supérieur ou égal à 10 selon la norme **NF EN 62262**. Pour les autres, supérieure ou égale à 140 lumens par watt



Facteur de déphasage

Cette caractéristique minimise les interférences électriques, donc une réduction des perturbations sur le réseau électrique, une meilleure durabilité des équipements et une efficacité énergétique accrue.

Le facteur de déphasage supérieur ou égal à 0,9 quelle que soit la puissance selon la norme **EN 61000-3-2**.



La régulation automatique

Le luminaire est adapté pour la régulation automatique par gradation de puissance en fonction de l'éclairage naturel du local dès lors que cet éclairage est possible.



Réparabilité

Le ou les modules LED et leurs appareillages d'alimentation associés sont remplaçables. Cela favorise une maintenance simple et économique, prolongeant ainsi la durée de vie des luminaires tout en offrant la possibilité de mettre à niveau les composants pouvant intégrer des innovations technologiques.

HIGH BAY ROND



HB250WCEE
3700 619 441 726

High Bay LED 250W module &
alimentation remplaçables IP65 CEE

DIM PACK : 335 x335 x135mm | 2,14Kg

DIM OUTER : 690 x350 x290mm | 8,56Kg | 4pcs

QUANTITE / PALETTE : 60pcs



ULR

< 3%



CONS : **250W**



46 250 LM

185LM/W

EFFICACITÉ LUMINEUSE

LED

MODULE
REPLAÇABLE



ALIMENTATION
REPLAÇABLE



DRIVER
DIMMABLE 0-10V

5 ans
years



230V~50Hz



5500K



90°



HAUTEUR
INSTALLATION
13M MAX

DIM:
Ø320
x148mm

IRC

>70

IK

08

2 **MODES**
DE FIXATION

CHAÎNE + ETRIER



50 000H



CLASS I



GR1



Le luminaire est adapté pour la régulation automatique par gradation de puissance en fonction de l'éclairage naturel du local dès lors que cet éclairage est possible.

Cerf/Test report	Directive	Normes
EMC	2014/30/EU	• EN IEC 55015 : 2019 + A11 : 2020 • EN IEC 61000-3-2 : 2019 + A1 : 2021 • EN 61000-3-3 : 2013 + A1 : 2019 + A2 : 2021 • EN IEC 61547:2023
LVD	2014/35/EU	• EN IEC 60598-1:2021+A11:2022 • EN IEC 60598-2-1:2021 • EN 62493:2015+A1:2022
RoHS	2011/65/EU	

Facteur de puissance > 0.9
Durée de vie : 50 000H (L80B10) - Ta@25° C
5500K | Blanc froid
Alimentation remplaçable dimmable 0-10V
Source lumineuse remplaçable
THD <10%
Câble 30cm
Plage de température de fonctionnement : -10°C
à 45°C
Aluminium - Noir

Conforme à la fiche CEE,BAT-EQ-127, visant le remplacement des luminaires à module LED des bâtiments tertiaires existants.



HB250WCEE | HIGH BAY ROND

Données du produit

Nom du produit complet	HB250WCEE
Code EAN	3700 619 441 726

Informations générales

Source lumineuse remplaçable	Oui
Nombre d'appareillages	1 unité
Driver inclus	Oui
Type de lampe	LED
Garantie	5 ans

Fonctionnement et électricité

Tension d'entrée	220-240V~
Fréquence linéaire	50Hz
Courant d'entrée	1,08A
Courant d'appel	<80A/350μS @230Vac
Consommation électrique	240W max
Facteur de puissance (fraction)	0,9
Câble d'alimentation	H05RN-F 3G1, 0mm² 30cm
Nombre de produits par type disjoncteur	B10:4pcs/ B16:7pcs/ B20:8pcs/ B25:11pcs C10:7pcs/ C16:11pcs/ C20:14pcs/ C25:18pcs D10:14pcs/ D16:23pcs/ D20:29pcs/ D25:37pcs
Classe de protection électrique	Classe I

HB250WCEE | HIGH BAY ROND

Mécanique et boîtier

Matériaux du corps	Aluminium
Matériaux du cache optique/de la lentille	Polycarbonate
Matériaux de fixation	Acier
Couleur du corps	Noir
Finition du corps	Revêtement en poudre polyester électrostatique
Dimensions	148 x Ø320mm
Indice de protection	IP65
Protection contre les chocs mécaniques	IK08
Poids net (pièce)	2,1Kg

Performances initiales

Tolérance de flux lumineux	-5%
Chromaticité initiale	(0.33, 0.35)
Tolérance de consommation électrique	+2,5%
Écart type de chromaticité (ellipse de McAdam)	≤3

Durées de vie (conformes IES)

Taux de défaillance de l'appareillage à la durée de vie utile moyenne de 50 000 h	0,5%
Flux lumineux sortant à la durée de vie utile moyenne de 50 000 h	L80B10

Données techniques de l'éclairage

Flux lumineux	46 250lm
Rouge saturé (R9)	≥0
Température de couleur corrélée (nom.)	5500K
Efficacité lumineuse (nominale)	185lm/W
Indice de rendu de couleur (IRC)	>70
Angle d'ouverture du faisceau de la source lumineuse	120°
Type d'optique	faisceau focalisé
Diffusion du faisceau de lumière du luminaire	90°
Indice UGR	24
THD	<10%
ULR	<3%

Commandes et gradation

Variation de l'intensité lumineuse	Oui
Driver / unité d'alimentation électrique / transformateur	Bloc d'alimentation avec commande 0-10V
Interface de commande	0-10V
Flux lumineux constant	Oui
Niveau de gradation maximal	5%

HB250WCEE | HIGH BAY ROND

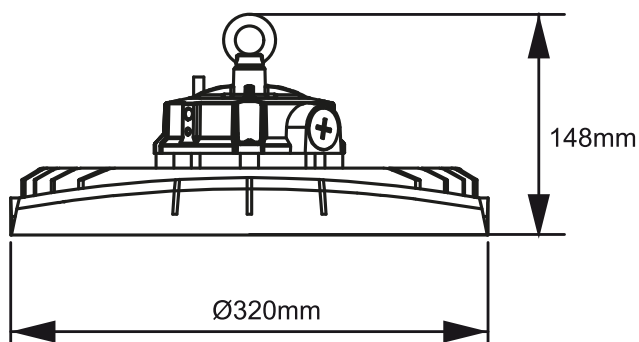
Approbation et application

Essai au fil incandescent	650°C
Inflammabilité	Pour montage sur surfaces normalement inflammables
Marquage CE	Oui
Risque photobiologique	Groupe 1 @200mm selon EN62778
Conforme à RoHS	Oui
Conforme à EMC	Oui
Conforme à LVD	Oui
Performance température ambiante Tq	25°C
Valeur de scintillement (PstLM)	<1
Gamme de températures ambiantes	-30°C~+50°C

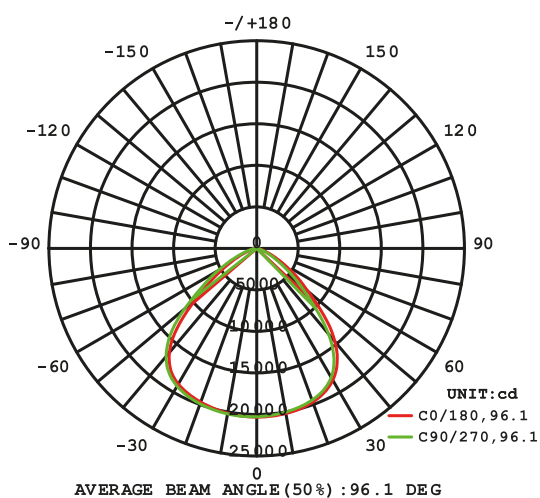
Données logistiques

Quantité inner	1
Dimensions inner	335 x335 x135mm
Quantité outer	4
Dimensions outer	690 x350 x290mm
NB pièce/ palette (120x80cm)	60

Schéma dimensionnel



Courbe photométrique





DÉTECTEUR DE MOUVEMENT & DE LUMINOSITÉ



DMLICEE
3700 619 440 095

Détecteur de mouvement
et de luminosité pilotable CEE compatible
éclairages de puissance

DIM PACK : 65x56x50mm | 0.04Kg

DIM INNER : 290x272x60mm | 0.99Kg | 20pcs

DIM OUTER : 320x305x290mm | 5.5Kg | 100pcs

QUANTITE / PALETTE : 1998pcs



**DÉTECTEUR DE
MOUVEMENT
15M**



**DETECTION DE
LUMINOSITE**



**MULTI MODE
ON-OFF | SENSOR**



**VARIATEUR
D'INTENSITÉ**



MINUTERIE
TEMPS DE MAINTIEN
DE L'ÉCLAIRAGE LORS
D'UNE DÉTECTION



**COMPATIBLE
TELECOMMANDE
IR**



15M



**CONNECTEUR
RAPIDE**



**REGLAGE MANUEL
OU A DISTANCE**



**MULTI-MODES
MULTI-SCENARIOS**



IP65

DIM:
Ø54
X34.6mm

2ans
years

Cerf/Test report	Directive	Normes
EMC	2014/30/EU	• EN IEC 55015 : 2019 + A11 : 2020 • EN IEC 61000-3-2 : 2019 + A1 : 2021 • EN 61000-3-3 : 2013 + A1 : 2019 + A2 : 2021 • EN IEC 61547:2023
RoHS	2011/65/EU	

Angle de détection : 30° -150°
Fréquence : 5.8GHz ± 75MHz
Puissance des micro-ondes : <0.3mW
Puissance en veille : <0.5W
Classification IP : IP65
Signal micro-ondes



DÉTECTEUR DE MOUVEMENT & DE LUMINOSITÉ INFRAROUGE



DMLPIRCEE
3700 619 441 245

Détecteur de mouvement
et de luminosité infrarouge pilotable CEE
compatible éclairages de puissance

DIM PACK : 65x56x50mm | 0.04Kg

DIM INNER : 290x272x60mm | 0.99Kg | 20pcs

DIM OUTER : 320x305x290mm | 5.5Kg | 100pcs

QUANTITE / PALETTE : 1998pcs



**DÉTECTEUR DE
MOUVEMENT
12M**



**DETECTION DE
LUMINOSITE**



**MULTI MODE
ON-OFF | SENSOR**



**VARIATEUR
D'INTENSITÉ**



MINUTERIE
TEMPS DE MAINTIEN
DE L'ÉCLAIRAGE LORS
D'UNE DÉTECTION



**COMPATIBLE
TELECOMMANDE
IR**



12M



**CONNECTEUR
RAPIDE**



**REGLAGE MANUEL
OU A DISTANCE**



**MULTI-MODES
MULTI-SCENARIOS**



IP65

DIM:
Ø54
X43mm

2ans
years

Cerf/Test report	Directive	Normes
EMC	2014/30/EU	• EN IEC 55015 : 2019 + A11 : 2020 • EN IEC 61000-3-2 : 2019 + A1 : 2021 • EN 61000-3-3 : 2013 + A1 : 2019 + A2 : 2021 • EN IEC 61547:2023

RoHS

2011/65/EU

Angle de détection : 30° -150°
Fréquence : 5.8GHz ± 75MHz
Puissance des micro-ondes : <0.3mW
Puissance en veille : <0.5W
Classification IP : IP65
Signal micro-ondes

DÉTECTEUR DE LUMINOSITÉ



DLICEE
3700 619 441 740

Détecteur de luminosité pilotable CEE
compatible éclairages de puissance

DIM PACK : 65x56x50mm | 0.04Kg

DIM OUTER : 320x305x290mm | 5.5Kg | 100pcs

QUANTITE / PALETTE : XXpcs



**DETECTION DE
LUMINOSITE**



MULTI MODE
ON-OFF | SENSOR



**VARIATEUR
D'INTENSITÉ**



**COMPATIBLE
TELECOMMANDE
TELDMLICEE**



**CONNECTEUR
RAPIDE**



**MULTI-MODES
MULTI-SCENARIOS**



IP65

DIM:
Ø54
X43mm

2ans
years

Cerf/Test report	Directive	Normes
EMC	2014/30/EU	• EN IEC 55015 : 2019 + A11 : 2020 • EN IEC 61000-3-2 : 2019 + A1 : 2021 • EN 61000-3-3 : 2013 + A1 : 2019 + A2 : 2021 • EN IEC 61547:2023
RoHS	2011/65/EU	

Angle de détection : 30° -150°
Fréquence : 5.8GHz ± 75MHz
Puissance des micro-ondes : <0.3mW
Puissance en veille : <0.5W
Classification IP : IP65
Signal micro-ondes



TÉLÉCOMMANDE



TELDMLICEE
3700 619 440 170

Télécommande compatible détecteur de mouvement et de luminosité DMLICEE.

DIM PACK : 160x72x28mm | 0.17Kg

DIM INNER : 295x80x170mm | 1.95Kg | 10pcs

DIM OUTER : 425x310x192mm | 10.2Kg | 50pcs

QUANTITE / PALETTE : XXXpcs



15M
DISTANCE DE
CONTRÔLE



DIM:
145 x65
x20MM



2ans
years

Cerf/Test report	Directive	Normes
EMC	2014/30/EU	- EN 55014-1:2021 - EN 55014-2:2021 - EN IEC 61000-4-3:2020 - EN 61000-4-2:2009
RED	2014/53/EU	- EN 300 220-1/-2 - EN 301 489-1 V2.2.3 (2019-11) - EN 62311:2020
RoHS	2011/65/EU	

Fréquence porteuse : 38KHz ± 2KHz
Distance de fonctionnement : 15M max (3V)
Angle d'émission : < 30°
Courant de veille : < 1.2uA
Courant de fonctionnement : < 5mA
Courant de crête : < 30mA
Température de fonctionnement : -20° +60°C
Température de stockage : -30° +85°C

Piles 2x AAA incluses

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-127**

Luminaire à modules LED

1. Secteur d'application

Bâtiments tertiaires existants.

2. Dénomination

Mise en place d'un luminaire à modules LED.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Les luminaires à modules LED mis en place respectent les critères suivants :

- durée de vie calculée à 25°C supérieure ou égale à 50 000 heures pour une chute de flux lumineux inférieure ou égale à 20 % conformément à la norme EN 62722-2-1 et à la méthode d'extrapolation TM21 ;
- efficacité lumineuse (flux lumineux total sortant du luminaire divisé par la puissance totale du luminaire auxiliaire d'alimentation compris) :
 - supérieure ou égale à 120 lumens par watt pour les luminaires ayant un indice de protection aux chocs (IK) supérieur ou égal à 10 selon la norme NF EN 62262 ;
 - supérieure ou égale à 140 lumens par watt pour les autres luminaires ;
- toutefois, dans le cas où l'indice de rendu des couleurs (IRC) est supérieur ou égal à 90 selon la norme NF EN 62717, avec $R9 > 0$, l'efficacité lumineuse est supérieure ou égale à :
 - 108 lumens par watt pour les luminaires ayant un indice de protection aux chocs (IK) supérieur ou égal à 10 selon la norme NF EN 62262 ;
 - 126 lumens par watt pour les autres luminaires ;
- facteur de déphasage supérieur ou égal à 0,9 quelle que soit la puissance selon la norme EN 61000-3-2 ;
- taux de distorsion harmonique sur le courant inférieur à 25 % selon la norme EN 61000-3-2 ;
- groupe de risque photobiologique strictement inférieur à « 2 » selon la norme NF EN 60598-1 Luminaires – Partie 1 : exigences générales et essais ;
- le luminaire est adapté pour la régulation automatique par gradation de puissance en fonction de l'éclairage naturel du local dès lors que cet éclairage est possible ;
- le ou les modules LED et leurs appareillages d'alimentation associés sont remplaçables.

La mise en place des luminaires à modules LED fait l'objet d'une étude préalable de dimensionnement de l'éclairage effectuée, datée et signée par un professionnel ou un bureau d'études, et datée et signée par le bénéficiaire.

Cette étude dresse l'état des lieux des équipements en place avant rénovation, identifie les besoins afin de garantir le bon éclairage général des locaux et la maîtrise des consommations d'énergie dans le respect des exigences réglementaires, indique les caractéristiques, le nombre et l'implantation des nouveaux luminaires, indique la puissance installée par m² de surface utile éclairée et dimensionne les économies d'énergie attendues. Le professionnel ou le bureau d'études dispose d'une qualification « RGE étude » dans le domaine de l'éclairage.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place de luminaires à modules LED, la quantité d'équipements installés, leur puissance, leur durée de vie calculée à 25°C, leur chute de flux lumineux à l'issue de

leur durée de vie, leur efficacité lumineuse (auxiliaire d'alimentation compris), leur indice de rendu des couleurs (IRC) et leur R9, leur indice de protection aux chocs (IK) si l'efficacité lumineuse est inférieure à 140 lm/W, leur facteur de déphasage, leur taux de distorsion harmonique, le groupe de risque photobiologique et le fait que le luminaire est adapté pour la régulation automatique par gradation de puissance en fonction de l'éclairage naturel du local dès lors que cet éclairage est possible.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un nombre donné de luminaires identifiés par leur marque et référence ainsi que la puissance de ces luminaires. Elle est complétée dans ce cas par un document issu du fabricant indiquant que les équipements de marque et référence mis en place sont des luminaires à modules LED. Ce document précise la durée de vie des luminaires calculée à 25°C, leur chute de flux lumineux à l'issue de leur durée de vie, leur efficacité lumineuse (auxiliaire d'alimentation compris), leur indice de protection aux chocs (IK), ou leur IRC, si l'efficacité lumineuse est inférieure à 140 lm/W, leur facteur de déphasage, leur taux de distorsion harmonique, le groupe de risque photobiologique et le fait que le luminaire est adapté pour la régulation automatique par gradation de puissance en fonction de l'éclairage naturel du local dès lors que cet éclairage est possible.

Les documents justificatifs spécifiques à l'opération sont l'étude de dimensionnement de l'éclairage préalable à la mise en place des luminaires à modules LED et le justificatif de la qualification du professionnel ou du bureau d'études ayant effectué cette étude.

La déclaration de conformité UE des luminaires est archivée par le demandeur, ainsi que les rapports d'essais relatifs à l'efficacité lumineuse (auxiliaire d'alimentation compris) et à la chute de flux lumineux à l'issue de la durée de vie annoncée des luminaires. Les rapports d'essais justifiant les autres performances requises sont communiqués par le fabricant ou le metteur sur le marché, à la demande des agents chargés des contrôles, dans un délai de quinze jours. Ces rapports d'essais portent sur toutes les exigences de la présente fiche ; ils indiquent la référence précise des normes européennes prises en compte pour réaliser les essais, et comportent une photographie des luminaires testés ainsi que les marque et référence des luminaires.

Les rapports d'essais sont établis par des laboratoires accrédités pour les essais prescrits. Cette accréditation est délivrée par des organismes faisant partie du réseau d'accréditation international ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) dont fait partie l'organisme français COFRAC et l'organisme européen EA (European accreditation). Les rapports d'essais sont, le cas échéant, traduits en français à la demande des agents chargés des contrôles.

4. Durée de vie conventionnelle

Secteurs	Durée de vie conventionnelle (en années)
Hôtellerie	17
Restauration	33
Commerces < 400 m²	17
Bureaux	33
Santé	17
Enseignement	42
Entrepôts/Plateformes logistiques	17
Commerces > 400 m²	17



COPROPRIÉTÉS

Rééquilibrages de vannes / BAR SE 104

Désembouage / BAR SE 109





RÉÉQUILIBRAGES DE VANNES / BAR SE 104



Chaudière en Copropriété : Rénover pour Économiser

La chaudière est essentielle dans un bâtiment, un immeuble de grande hauteur, ou même sur un bateau. Elle abrite la (ou les) chaudière collective(s) et diffuse la chaleur pour tous les occupants. De nombreuses copropriétés utilisent encore du fioul, entraînant des coûts financiers et environnementaux élevés. Heureusement, des aides existent pour rénover votre chaudière et réaliser des économies d'énergie. Voici pourquoi et comment entreprendre une rénovation énergétique.

FONCTIONNEMENT D'UNE CHAUFFERIE COLLECTIVE

TYPES DE CHAUFFERIES :



Chaudière simple :

Une ou plusieurs chaudières utilisant le même combustible (fioul, bois, gaz, biomasse).



Chaudière mixte

Plusieurs chaudières exploitant au moins deux types de combustibles (ex. : bois et gaz).

FONCTIONNEMENT :



Production de chaleur

La chaudière centrale, alimentée en combustible, produit de la chaleur.



Distribution

Cette chaleur est transmise à un fluide (généralement de l'eau) et distribuée dans les logements via radiateurs ou planchers chauffants.



Évacuation

Le conduit de fumée évacue les gaz de combustion vers l'extérieur.



Eau chaude sanitaire

Le ballon centralise l'eau chaude pour les robinets des salles de bain et cuisines.



Régulation

L'armoire électrique contrôle la température de toute l'installation. ■

Optez pour la rénovation de votre chaudière et réduisez vos dépenses énergétiques tout en valorisant votre bâtiment.





Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-SE-104**

Réglage des organes d'équilibrage d'une installation de chauffage à eau chaude

1. Secteur d'application

Appartements existants équipés d'une installation collective de chauffage à eau chaude.

2. Dénomination

Réglage des organes d'équilibrage d'une installation de chauffage à eau chaude, destiné à assurer une température uniforme dans tous les locaux.

Une installation collective de chauffage à eau chaude est considérée comme équilibrée si l'écart de température entre le logement le plus chauffé et le moins chauffé d'un même bâtiment est strictement inférieur à 2°C.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le réglage des organes d'équilibrage, en pied de colonne et/ou au niveau des locaux, est réalisé par un professionnel.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne le réglage des organes d'équilibrage.

Les documents justificatifs spécifiques à l'opération sont :

- un schéma hydraulique simplifié des installations de chauffage précisant l'implantation de toutes les vannes réglées et étiquetées sur site ;
- une grille d'équilibrage dans laquelle sont précisés, pour chacune des vannes réglées :
 - le numéro de repérage ;
 - la marque et référence ou les caractéristiques hydrauliques (tableau de pertes de charge ou équivalent) de chaque type et diamètre de vanne réglée ;
 - le débit théorique visé ou, pour une température de départ donnée, la température de retour théorique visée ;
 - le débit final mesuré ou, pour une température de départ donnée, la température de retour finale mesurée ;
 - la valeur finale de réglage (nombre de tour, graduations ou équivalent).

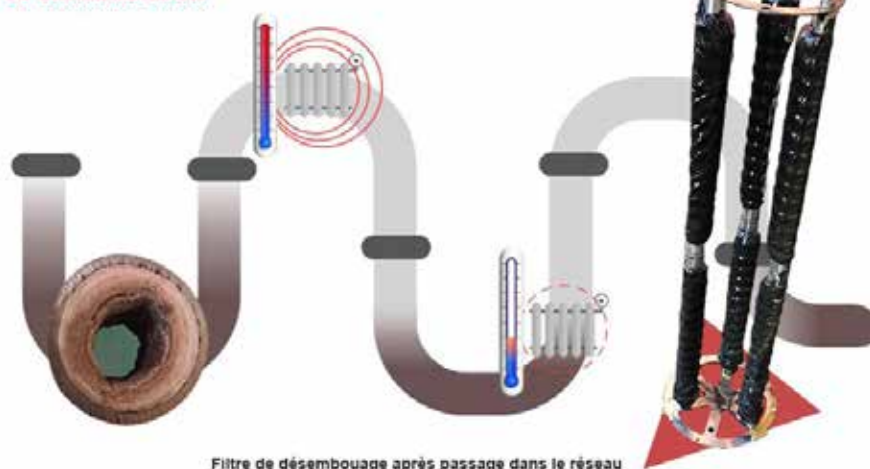
- un tableau d'enregistrement des températures moyennes sur un échantillon des logements, après équilibrage. L'écart de température entre l'appartement le plus chauffé et le moins chauffé doit être strictement inférieur à 2°C.

Ces documents sont datés et signés par le professionnel, le tableau d'enregistrement des températures après équilibrage est, de plus, daté et signé par le bénéficiaire.

4. Durée de vie conventionnelle

10 ans.

**Les boues perturbent les réseaux de chauffage
et climatisation**



DÉSEMBOUAGE / BAR SE 109



Entretien du Réseau de Chauffage : Désembouage en Copropriété

La **corrosion**, causée par l'oxygène dans l'eau et les composants métalliques, ainsi que les dépôts minéraux et microorganismes, génèrent des particules formant la boue. La diminution du flux d'eau chaude entraîne une augmentation de la température pour maintenir la qualité de chauffe, causant **une surconsommation d'énergie** et **une hausse des factures**. De plus, des **pannes et dysfonctionnements comme les fuites**, le mauvais fonctionnement des vannes et pompes, et le bruit dans les radiateurs peuvent survenir. **Le bon entretien d'un réseau de chauffage garantit une excellente qualité de chauffe**. Tous les 10 ans, un désembouage s'impose pour éviter la surconsommation d'énergie et les pannes.

POURQUOI LE DÉSEMBOUAGE EST-IL IMPORTANT ?

➔ Impact du Désembouage :

- ✓ **Éviter les blocages**
La boue formée dans le système gêne la circulation du fluide caloporteur.
- ✓ **Restauration de l'efficacité énergétique**
Le nettoyage des circuits retire les dépôts boueux, améliorant la performance.
- ✓ **Prolongation de la durée de vie**
Réduit l'usure des composants du système.

LES AVANTAGES DU DÉSEMBOUAGE



Performance Maintenue

Circulation sans obstacle et répartition homogène de la chaleur.



Stabilité Énergétique

Consommation réduite et stable.



Durée de Vie Optimisée

Prévention des pannes et dysfonctionnements.



Confort des Occupants

Bonne qualité de chauffe et distribution silencieuse.

Le désembouage régulier de votre chauffage collectif est indispensable pour maintenir l'efficacité et le confort tout en réduisant les coûts et les émissions de CO2.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-SE-109**

Désembouage d'un réseau hydraulique de chauffage collectif en France métropolitaine

1. Secteur d'application

Bâtiments résidentiels collectifs existants en France métropolitaine.

2. Dénomination

Désembouage de l'ensemble du système de distribution par boucle d'eau d'une installation de chauffage collectif alimentée par une chaudière utilisant un combustible fossile ou alimentée par un réseau de chaleur.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le professionnel ayant réalisé l'opération est titulaire d'un signe de qualité correspondant à la nomenclature « Qualibat » de type 526 ou 527, ou équivalent.

Le désembouage comporte les étapes successives suivantes :

- a) Injection d'un réactif désembouant et circulation selon le dosage et le temps de contact préconisés, avec l'utilisation d'une pompe de désembouage (général puis réseau par réseau ; dans les deux sens de circulation) ;
- b) Rinçage des circuits à l'eau claire (général puis réseau par réseau) ;
- c) Vérification du filtre (ou pot à boues) existant et/ou installation d'un filtre sur le ou les circuits de retour au générateur, ainsi que l'injection d'un réactif inhibiteur au dosage préconisé.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne le désembouage d'un réseau hydraulique de chauffage collectif et le nombre de logements concernés par l'opération et précise si le système de chauffage est alimenté par une chaudière hors condensation, une chaudière à condensation ou un réseau de chaleur.

Le document justificatif spécifique à l'opération est un document établi, daté et signé par le professionnel réalisant l'opération, mentionnant :

- l'adresse du bâtiment concerné par l'opération ;
- le fait que l'opération concerne le désembouage du système de distribution par boucle d'eau d'une installation collective de chauffage et le nombre de logements concernés ;
- le descriptif des étapes de l'opération de désembouage, conformément à la présente fiche ;
- le type d'installation de chauffage (chaudière hors condensation, chaudière à condensation, réseau de chaleur) et sa puissance nominale ;
- le nombre d'émetteurs désemboués ;
- la nature du réseau (cuivre, acier, multicouche, matériaux de synthèse) ;
- le volume d'eau total du circuit ;
- le réactif désembouant et le réactif inhibiteur utilisés.

4. Durée de vie conventionnelle

12 ans.



BÂTIMENTS INDUSTRIELS

Destratificateurs d'airs / IND BA 110

L'éclairage intérieur / BAT EQ 127





DESTRAFICATEURS D'AIRS/ IND BA 110



Réduisez Vos Coûts Énergétiques avec la Destratification

Le chauffage des bâtiments et sites industriels engendre des coûts énergétiques importants. Toutefois, ces coûts peuvent être réduits en adoptant des solutions appropriées. La mise en place d'un système de destratification est particulièrement efficace pour les bâtiments ayant une hauteur sous plafond de 5 mètres ou plus.

Solution Clés en Main pour Jusqu'à 30 % d'Économies



- ➔ Le chauffage représente une part importante de la consommation énergétique des bâtiments. Avec la hausse des prix de l'énergie, maîtriser les dépenses énergétiques est essentiel pour la compétitivité des entreprises.
- ➔ Dans les bâtiments de grande hauteur, la différence de température entre le plafond et le sol peut entraîner une surconsommation énergétique. Un système de destratification homogénéise la température intérieure, réduisant ainsi les coûts de chauffage.

Fonctionnement d'un Système de Destratification

- ➔ L'air chaud, plus léger que l'air froid, a tendance à monter, créant une différence de température notable entre le sol et le plafond. Plus la hauteur du bâtiment est grande, plus cette différence est accentuée.
- ➔ La destratification consiste à brasser l'air pour maintenir une température constante et uniforme dans tout le bâtiment. Les types les plus courants de destratificateurs sont les modèles à pâles et les modèles carénés.

LES AVANTAGES



Réduction des déperditions thermiques



Jusqu'à 30 % d'économies de chauffage



Baisse des émissions de CO2



Amélioration du confort thermique des occupants



Travaux Simples et Rapides

Après une évaluation des besoins par des experts, une visite technique est organisée par une entreprise partenaire. Une proposition détaillant la solution technique et le devis, incluant la déduction de la prime CEE, est ensuite envoyée.





Certificats d'économies d'énergie

Opération n° IND-BA-110

Déstratificateur ou brasseur d'air

1. Secteur d'application

Industrie.

2. Dénomination

Mise en place de déstratificateurs ou brasseurs d'air pour l'homogénéisation de la température de l'air d'un local industriel de grande hauteur chauffé par un système convectif et/ou radiatif.

Les systèmes radiatifs de chauffage de « zone » ou de « poste » ne sont pas éligibles à l'opération.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Pour les opérations engagées à compter du 1^{er} avril 2016, les besoins en déstratificateurs ou brasseurs d'air sont déterminés par une note de dimensionnement établie par un professionnel ou un bureau d'études précisant au minimum la hauteur du local, le descriptif des moyens de chauffage avec leurs puissances ainsi que les préconisations d'installation de déstratificateurs ou brasseurs d'air précisant en particulier leur nombre.

Le local industriel équipé de déstratificateurs ou brasseurs d'air a une hauteur sous plafond ou sous faîtage d'au moins 5 mètres.

Les déstratificateurs ou brasseurs d'air sont équipés d'un thermostat.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place de déstratificateurs ou brasseurs d'air équipés d'un thermostat, ainsi que leur nombre.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'équipements avec leurs marques, références et nombre et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que les équipements de marques et références installés sont des déstratificateurs ou brasseurs d'air équipés d'un thermostat.

Le document justificatif spécifique à l'opération est, pour les opérations engagées à compter du 1^{er} avril 2016, la note de dimensionnement. Le nombre d'équipements installés doit être cohérent avec les préconisations de la note de dimensionnement.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

L'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR / BAT EQ 127



Luminaire d'éclairage général à modules LED

Les opérations BAT-EQ-127 concernent le remplacement ou la mise en place de luminaires à modules LED performants dans les bâtiments tertiaires.

L'objectif : moderniser l'éclairage pour améliorer le confort, diminuer la consommation électrique et bénéficier des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

POURQUOI CHANGER VOS LUMINAIRES ?

- ➔ **Réduction significative de la consommation électrique liée à l'éclairage.**
- ➔ **Moins de maintenance grâce à une durée de vie allongée.**
- ➔ **Possibilité d'obtenir une prime CEE si les critères techniques et administratifs sont respectés.**

QUE COMPREND L'OPÉRATION ?

Étude préalable

Audit de l'éclairage existant et dimensionnement (réalisé par un professionnel habilité, RGE étude si demandé pour la démarche CEE).

Fourniture et pose

Installation de luminaires conformes aux critères BAT-EQ-127

Mise en service et justificatifs

Mesures et relevés finaux, factures, études et certificats fournis pour instruction de la demande CEE.

BÉNÉFICES POUR LA COPROPRIÉTÉ / L'ENTREPRISE

- **Économies d'énergie durables** — diminution significative de la facture d'éclairage.
- **Moins d'interventions de maintenance** — luminaires longue durée $L80 \geq 50k$ h.
- **Confort visuel et qualité de la lumière** — meilleure uniformité et rendu des couleurs.
- **Financement possible via les CEE** — prise en charge partielle ou totale selon dossier.

DES LUMINAIRES ADAPTÉS A VOS BESOINS

Les éclairages de puissance LED Xanlite sont la solution d'éclairage idéale pour les espaces avec une grande hauteur sous plafond tels que les entrepôts, les usines ou les établissements de santé. Grâce à leur design sobre et moderne, ils assurent une distribution lumineuse uniforme et étendue, parfaite pour éclairer les couloirs, les zones de stockage ou encore les lignes de production.

Nos éclairages allient un rendement lumineux élevé à une grande efficacité énergétique, offrant ainsi un éclairage puissant tout en réduisant la consommation d'énergie. Ils sont conçus pour garantir des performances durables, avec un éclairage fiable et constant, tout en minimisant les coûts de maintenance. Grâce à la fonction Réglage d'intensité intégrée, les éclairages de puissance LED Xanlite s'adaptent également à toutes les configurations en ajustant l'intensité d'éclairage en fonction de la hauteur d'installation.

Disponibles sous plusieurs formats, les éclairages de puissance LED peuvent être adaptés aux besoins spécifiques de votre espace. Grâce à leur conception de qualité et leur longue durée de vie, ils sont un excellent investissement que ce soit pour des locaux commerciaux ou des bâtiments tertiaires.



Entrepôt



Hôpital



Salle de sport



Parking



Magasin



Bureaux

HIGH BAY ROND



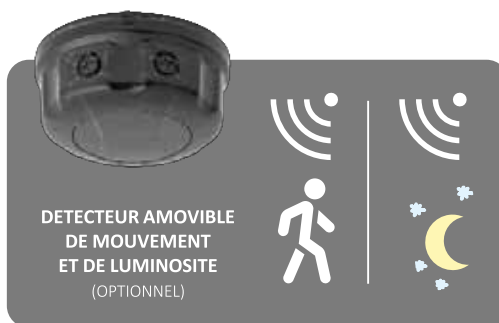
HB250WCEE
3700 619 441 726

High Bay LED 250W module &
alimentation remplaçables IP65 CEE

DIM PACK : 335 x335 x135mm | 2,14Kg

DIM OUTER : 690 x350 x290mm | 8,56Kg | 4pcs

QUANTITE / PALETTE : 60pcs



IP65

ULR

< 3%



CONS : **250W**



46 250 LM

185LM/W

EFFICACITÉ LUMINEUSE

LED

MODULE
REPLAÇABLE



ALIMENTATION
REPLAÇABLE



DRIVER
DIMMABLE 0-10V

5 ans
years



230V~50Hz



5500K



90°



HAUTEUR
INSTALLATION
13M MAX



DIM:
Ø320
x148mm

IRC

>70

IK

08

2 **MODES**
DE FIXATION

CHAÎNE + ETRIER



50 000H



CLASS I



Eye Secure
GR1



CE

Le luminaire est adapté pour la régulation automatique par gradation de puissance en fonction de l'éclairage naturel du local dès lors que cet éclairage est possible.

Cerf/Test report	Directive	Normes
EMC	2014/30/EU	- EN IEC 55015 : 2019 + A11 : 2020 - EN IEC 61000-3-2 : 2019 + A1 : 2021 - EN 61000-3-3 : 2013 + A1 : 2019 + A2 : 2021 - EN IEC 61547:2023
LVD	2014/35/EU	- EN IEC 60598-1:2021+A11:2022 - EN IEC 60598-2-1:2021 - EN 62493:2015+A1:2022
RoHS	2011/65/EU	

Facteur de puissance > 0.9
Durée de vie : 50 000H (L80B10) - Ta@25° C
5500K | Blanc froid
Alimentation remplaçable dimmable 0-10V
Source lumineuse remplaçable
THD <10%
Câble 30cm
Plage de température de fonctionnement : -10°C
à 45°C
Aluminium - Noir

Conforme à la fiche CEE,BAT-EQ-127, visant le remplacement des luminaires à module LED des bâtiments tertiaires existants.

Conformément aux lois régissant les droits de propriété artistique ou les droits connexes, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments constitutifs de ce document sont strictement interdits.
Visuels non contractuels, suggestion de présentation.



HB250WCEE | HIGH BAY ROND

Données du produit

Nom du produit complet	HB250WCEE
Code EAN	3700 619 441 726

Informations générales

Source lumineuse remplaçable	Oui
Nombre d'appareillages	1 unité
Driver inclus	Oui
Type de lampe	LED
Garantie	5 ans

Fonctionnement et électricité

Tension d'entrée	220-240V~
Fréquence linéaire	50Hz
Courant d'entrée	1,08A
Courant d'appel	<80A/350μS @230Vac
Consommation électrique	240W max
Facteur de puissance (fraction)	0,9
Câble d'alimentation	H05RN-F 3G1, 0mm² 30cm
Nombre de produits par type disjoncteur	B10:4pcs/ B16:7pcs/ B20:8pcs/ B25:11pcs C10:7pcs/ C16:11pcs/ C20:14pcs/ C25:18pcs D10:14pcs/ D16:23pcs/ D20:29pcs/ D25:37pcs
Classe de protection électrique	Classe I

HB250WCEE | HIGH BAY ROND

Mécanique et boîtier

Matériaux du corps	Aluminium
Matériaux du cache optique/de la lentille	Polycarbonate
Matériaux de fixation	Acier
Couleur du corps	Noir
Finition du corps	Revêtement en poudre polyester électrostatique
Dimensions	148 x Ø320mm
Indice de protection	IP65
Protection contre les chocs mécaniques	IK08
Poids net (pièce)	2,1Kg

Performances initiales

Tolérance de flux lumineux	-5%
Chromaticité initiale	(0.33, 0.35)
Tolérance de consommation électrique	+2,5%
Écart type de chromaticité (ellipse de McAdam)	≤3

Durées de vie (conformes IES)

Taux de défaillance de l'appareillage à la durée de vie utile moyenne de 50 000 h	0,5%
Flux lumineux sortant à la durée de vie utile moyenne de 50 000 h	L80B10

Données techniques de l'éclairage

Flux lumineux	46 250lm
Rouge saturé (R9)	≥0
Température de couleur corrélée (nom.)	5500K
Efficacité lumineuse (nominale)	185lm/W
Indice de rendu de couleur (IRC)	>70
Angle d'ouverture du faisceau de la source lumineuse	120°
Type d'optique	faisceau focalisé
DifFusion du faisceau de lumière du luminaire	90°
Indice UGR	24
THD	<10%
ULR	<3%

Commandes et gradation

Variation de l'intensité lumineuse	Oui
Driver / unité d'alimentation électrique / transformateur	Bloc d'alimentation avec commande 0-10V
Interface de commande	0-10V
Flux lumineux constant	Oui
Niveau de gradation maximal	5%

HB250WCEE | HIGH BAY ROND

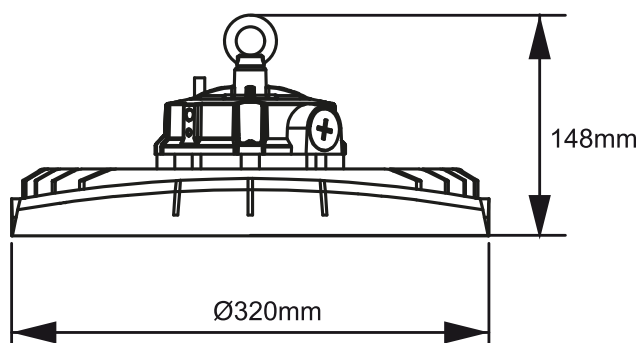
Approbation et application

Essai au fil incandescent	650°C
Inflammabilité	Pour montage sur surfaces normalement inflammables
Marquage CE	Oui
Risque photobiologique	Groupe 1 @200mm selon EN62778
Conforme à RoHS	Oui
Conforme à EMC	Oui
Conforme à LVD	Oui
Performance température ambiante Tq	25°C
Valeur de scintillement (PstLM)	<1
Gamme de températures ambiantes	-30°C~+50°C

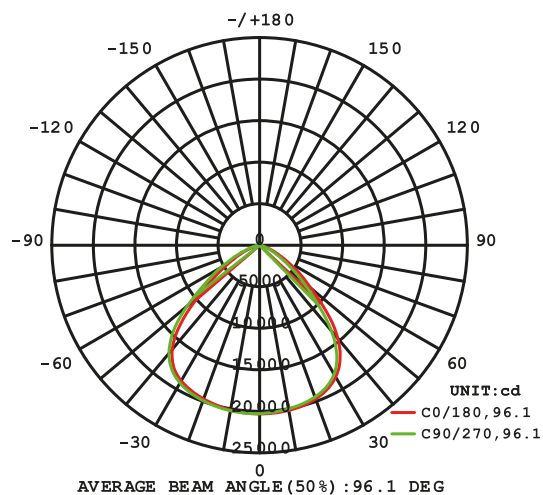
Données logistiques

Quantité inner	1
Dimensions inner	335 x335 x135mm
Quantité outer	4
Dimensions outer	690 x350 x290mm
NB pièce/ palette (120x80cm)	60

Schéma dimensionnel



Courbe photométrique





DÉTECTEUR DE MOUVEMENT & DE LUMINOSITÉ



DMLICEE
3700 619 440 095

Détecteur de mouvement
et de luminosité pilotable CEE compatible
éclairages de puissance

DIM PACK : 65x56x50mm | 0.04Kg

DIM INNER : 290x272x60mm | 0.99Kg | 20pcs

DIM OUTER : 320x305x290mm | 5.5Kg | 100pcs

QUANTITE / PALETTE : 1998pcs



**DÉTECTEUR DE
MOUVEMENT
15M**



**DETECTION DE
LUMINOSITE**



**MULTI MODE
ON-OFF | SENSOR**



**VARIATEUR
D'INTENSITÉ**



MINUTERIE
TEMPS DE MAINTIEN
DE L'ÉCLAIRAGE LORS
D'UNE DÉTECTION



**COMPATIBLE
TELECOMMANDE
IR**



15M



**CONNECTEUR
RAPIDE**



**REGLAGE MANUEL
OU A DISTANCE**



**MULTI-MODES
MULTI-SCENARIOS**



IP65

DIM:
Ø54
X34.6mm

2ans
years

Cerf/Test report	Directive	Normes
EMC	2014/30/EU	• EN IEC 55015 : 2019 + A11 : 2020 • EN IEC 61000-3-2 : 2019 + A1 : 2021 • EN 61000-3-3 : 2013 + A1 : 2019 + A2 : 2021 • EN IEC 61547:2023

RoHS

2011/65/EU

Angle de détection : 30° -150°
Fréquence : 5.8GHz ± 75MHz
Puissance des micro-ondes : <0.3mW
Puissance en veille : <0.5W
Classification IP : IP65
Signal micro-ondes



DÉTECTEUR DE MOUVEMENT & DE LUMINOSITÉ INFRAROUGE



DMLPIRCEE
3700 619 441 245

Détecteur de mouvement
et de luminosité infrarouge pilotable CEE
compatible éclairages de puissance

DIM PACK : 65x56x50mm | 0.04Kg

DIM INNER : 290x272x60mm | 0.99Kg | 20pcs

DIM OUTER : 320x305x290mm | 5.5Kg | 100pcs

QUANTITE / PALETTE : 1998pcs



**DÉTECTEUR DE
MOUVEMENT**
12M



**DETECTION DE
LUMINOSITE**



MULTI MODE
ON-OFF | SENSOR



**VARIATEUR
D'INTENSITÉ**



MINUTERIE
TEMPS DE MAINTIEN
DE L'ÉCLAIRAGE LORS
D'UNE DÉTECTION



**COMPATIBLE
TELECOMMANDE
IR**



12M



**CONNECTEUR
RAPIDE**



**RÉGLAGE MANUEL
OU A DISTANCE**



**MULTI-MODES
MULTI-SCENARIOS**



IP65

DIM:
Ø54
X43mm

2ans
years

Cerf/Test report	Directive	Normes
EMC	2014/30/EU	• EN IEC 55015 : 2019 + A11 : 2020 • EN IEC 61000-3-2 : 2019 + A1 : 2021 • EN 61000-3-3 : 2013 + A1 : 2019 + A2 : 2021 • EN IEC 61547:2023

RoHS

2011/65/EU

Angle de détection : 30° -150°
Fréquence : 5.8GHz ± 75MHz
Puissance des micro-ondes : <0.3mW
Puissance en veille : <0.5W
Classification IP : IP65
Signal micro-ondes



XANLITE



DÉTECTEUR DE LUMINOSITÉ



DLICEE
3700 619 441 740

Détecteur de luminosité pilotable CEE
compatible éclairages de puissance

DIM PACK : 65x56x50mm | 0.04Kg
DIM OUTER : 320x305x290mm | 5.5Kg | 100pcs
QUANTITE / PALETTE : XXpcs



DETECTION DE LUMINOSITE



MULTI MODE
ON-OFF | SENSOR



VARIATEUR D'INTENSITÉ



COMPATIBLE TELECOMMANDE
TELDMLICEE



CONNECTEUR RAPIDE



MULTI-MODES
MULTI-SCENARIOS



IP65



DIM:
Ø54
X43mm



2ans
years

Cerf/Test report	Directive	Normes
EMC	2014/30/EU	• EN IEC 55015 : 2019 + A11 : 2020 • EN IEC 61000-3-2 : 2019 + A1 : 2021 • EN 61000-3-3 : 2013 + A1 : 2019 + A2 : 2021 • EN IEC 61547:2023
RoHS	2011/65/EU	

Angle de détection : 30° -150°
Fréquence : 5.8GHz ± 75MHz
Puissance des micro-ondes : <0.3mW
Puissance en veille : <0.5W
Classification IP : IP65
Signal micro-ondes

Conformément aux lois régissant les droits de propriété artistique ou les droits connexes, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments constitutifs de ce document sont strictement interdits.
Visuels non contractuels, suggestion de présentation.



TÉLÉCOMMANDE



TELDMLICEE
3700 619 440 170

Télécommande compatible détecteur de mouvement et de luminosité DMLICEE.

DIM PACK : 160x72x28mm | 0.17Kg
DIM INNER : 295x80x170mm | 1.95Kg | 10pcs
DIM OUTER : 425x310x192mm | 10.2Kg | 50pcs
QUANTITE / PALETTE : XXXpcs

MINUTERIE

VARIATEUR
D'INTENSITÉ

15M
DISTANCE DE
CONTRÔLE

COMPATIBLE DETECTEURS
DMLICEE & DMLPIRCEE
& DLICEE

COMPATIBLE
DMLICEE & DMLPIRCEE
& DLICEE

15M

DISTANCE DE
CONTRÔLE

MULTI-MODES
MULTI-SCENARIOS

DIM:

145 x65
x20MM

PILES INCLUSES

2

ans
years

Cerf/Test report	Directive	Normes
EMC	2014/30/EU	- EN 55014-1:2021 - EN 55014-2:2021 - EN IEC 61000-4-3:2020 - EN 61000-4-2:2009
RED	2014/53/EU	- EN 300 220-1/-2 - EN 301 489-1 V2.2.3 (2019-11) - EN 62311:2020
RoHS	2011/65/EU	

Fréquence porteuse : 38KHz ± 2KHz
Distance de fonctionnement : 15M max (3V)
Angle d'émission : < 30°
Courant de veille : < 1.2uA
Courant de fonctionnement : < 5mA
Courant de crête : < 30mA
Température de fonctionnement : -20° +60°C
Température de stockage : -30° +85°C

Piles 2x AAA incluses

Conformément aux lois régissant les droits de propriété artistique ou les droits connexes, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments constitutifs de ce document sont strictement interdits.
visuels non contractuels, suggestion de présentation.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-EQ-127

Luminaire à modules LED

1. Secteur d'application

Bâtiments tertiaires existants.

2. Dénomination

Mise en place d'un luminaire à modules LED.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Les luminaires à modules LED mis en place respectent les critères suivants :

- durée de vie calculée à 25°C supérieure ou égale à 50 000 heures pour une chute de flux lumineux inférieure ou égale à 20 % conformément à la norme EN 62722-2-1 et à la méthode d'extrapolation TM21 ;
- efficacité lumineuse (flux lumineux total sortant du luminaire divisé par la puissance totale du luminaire auxiliaire d'alimentation compris) :
 - supérieure ou égale à 120 lumens par watt pour les luminaires ayant un indice de protection aux chocs (IK) supérieur ou égal à 10 selon la norme NF EN 62262 ;
 - supérieure ou égale à 140 lumens par watt pour les autres luminaires ;
- toutefois, dans le cas où l'indice de rendu des couleurs (IRC) est supérieur ou égal à 90 selon la norme NF EN 62717, avec $R9 > 0$, l'efficacité lumineuse est supérieure ou égale à :
 - 108 lumens par watt pour les luminaires ayant un indice de protection aux chocs (IK) supérieur ou égal à 10 selon la norme NF EN 62262 ;
 - 126 lumens par watt pour les autres luminaires ;
- facteur de déphasage supérieur ou égal à 0,9 quelle que soit la puissance selon la norme EN 61000-3-2 ;
- taux de distorsion harmonique sur le courant inférieur à 25 % selon la norme EN 61000-3-2 ;
- groupe de risque photobiologique strictement inférieur à « 2 » selon la norme NF EN 60598-1 Luminaires – Partie 1 : exigences générales et essais ;
- le luminaire est adapté pour la régulation automatique par gradation de puissance en fonction de l'éclairage naturel du local dès lors que cet éclairage est possible ;
- le ou les modules LED et leurs appareillages d'alimentation associés sont remplaçables.

La mise en place des luminaires à modules LED fait l'objet d'une étude préalable de dimensionnement de l'éclairage effectuée, datée et signée par un professionnel ou un bureau d'études, et datée et signée par le bénéficiaire.

Cette étude dresse l'état des lieux des équipements en place avant rénovation, identifie les besoins afin de garantir le bon éclairage général des locaux et la maîtrise des consommations d'énergie dans le respect des exigences réglementaires, indique les caractéristiques, le nombre et l'implantation des nouveaux luminaires, indique la puissance installée par m² de surface utile éclairée et dimensionne les économies d'énergie attendues. Le professionnel ou le bureau d'études dispose d'une qualification « RGE étude » dans le domaine de l'éclairage.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place de luminaires à modules LED, la quantité d'équipements installés, leur puissance, leur durée de vie calculée à 25°C, leur chute de flux lumineux à l'issue de

leur durée de vie, leur efficacité lumineuse (auxiliaire d'alimentation compris), leur indice de rendu des couleurs (IRC) et leur R9, leur indice de protection aux chocs (IK) si l'efficacité lumineuse est inférieure à 140 lm/W, leur facteur de déphasage, leur taux de distorsion harmonique, le groupe de risque photobiologique et le fait que le luminaire est adapté pour la régulation automatique par gradation de puissance en fonction de l'éclairage naturel du local dès lors que cet éclairage est possible.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un nombre donné de luminaires identifiés par leur marque et référence ainsi que la puissance de ces luminaires. Elle est complétée dans ce cas par un document issu du fabricant indiquant que les équipements de marque et référence mis en place sont des luminaires à modules LED. Ce document précise la durée de vie des luminaires calculée à 25°C, leur chute de flux lumineux à l'issue de leur durée de vie, leur efficacité lumineuse (auxiliaire d'alimentation compris), leur indice de protection aux chocs (IK), ou leur IRC, si l'efficacité lumineuse est inférieure à 140 lm/W, leur facteur de déphasage, leur taux de distorsion harmonique, le groupe de risque photobiologique et le fait que le luminaire est adapté pour la régulation automatique par gradation de puissance en fonction de l'éclairage naturel du local dès lors que cet éclairage est possible.

Les documents justificatifs spécifiques à l'opération sont l'étude de dimensionnement de l'éclairage préalable à la mise en place des luminaires à modules LED et le justificatif de la qualification du professionnel ou du bureau d'études ayant effectué cette étude.

La déclaration de conformité UE des luminaires est archivée par le demandeur, ainsi que les rapports d'essais relatifs à l'efficacité lumineuse (auxiliaire d'alimentation compris) et à la chute de flux lumineux à l'issue de la durée de vie annoncée des luminaires. Les rapports d'essais justifiant les autres performances requises sont communiqués par le fabricant ou le metteur sur le marché, à la demande des agents chargés des contrôles, dans un délai de quinze jours. Ces rapports d'essais portent sur toutes les exigences de la présente fiche ; ils indiquent la référence précise des normes européennes prises en compte pour réaliser les essais, et comportent une photographie des luminaires testés ainsi que les marque et référence des luminaires.

Les rapports d'essais sont établis par des laboratoires accrédités pour les essais prescrits. Cette accréditation est délivrée par des organismes faisant partie du réseau d'accréditation international ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) dont fait partie l'organisme français COFRAC et l'organisme européen EA (European accreditation). Les rapports d'essais sont, le cas échéant, traduits en français à la demande des agents chargés des contrôles.

4. Durée de vie conventionnelle

Secteurs	Durée de vie conventionnelle (en années)
Hôtellerie	17
Restauration	33
Commerces < 400 m ²	17
Bureaux	33
Santé	17
Enseignement	42
Entrepôts/Plateformes logistiques	17
Commerces > 400 m ²	17

Notes :

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter notre service clientèle au 01 87 66 98 26 ou par e-mail à contact@isoltoi.fr



**VOTRE PARTENAIRE EN
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**



SAS ISOLTOI au capital de 126 000,00 € - 979 733 060 R.C.S. Bobigny
105 Rue de Paris - 93000 Bobigny - Tél : 01 87 66 98 26 - contact@isoltoi.fr